

## A. Contexte Historique.

En 1649, 40 ans avant le TGC Charles Ier Stuart est condamné à mort. République de Cromwell.

Proclamation de la République par la Chambre des Communes :

« Le peuple d'Angleterre et de tous les territoires et dominions y ressortissant sont constitués comme République et Etat libre et est gouverné (...) par la suprême autorité de cette nation, les représentants du peuple dans le parlement (...) »

Pourquoi Locke a-t-il besoin d'écrire le TGC ?

En 1653 le parlement est dissout et, en fait, la première révolution d'Angleterre aura soumis le pays à une dictature plus violente que le régime traditionnel anglican.

Toutefois une autre révolution succéda en 1688. La déclaration des Droits, lue devant Marie II Stuart, tout juste intronisée, virent les idées de Locke actualisées en vertu d'une monarchie constitutionnelle.

Lors de son exil à Rotterdam Locke fut l'ami et la source d'inspiration de Marie II Stuart.

C'est aussi à ce moment qu'il rédige ses œuvres. **Ainsi Locke participa activement, par la seule force de ses arguments, au premier grand recul de l'absolutisme en Europe.**

Le TGC est donc une œuvre totalement imbriquée dans les mouvements et débats de son époque, une œuvre engagée au sens le plus noble du terme. De ce point de vue nous ne pouvons nous étonner d'y trouver d'apparentes contradictions tant cette époque fut mouvementée.

En effet, Locke ne fut pas toujours parlementariste :

**En 1660, dans *L'Opuscule Latin* et dans *L'Opuscule Anglais*, sa conception se rapproche même de celle de Hobbes** : Comme Hobbes il affirme que le Prince a du pouvoir parce que les citoyens lui ont transféré le leur par contrat. Mais, à l'instar de son prédécesseur, la conséquence reste un pouvoir suprême pour le magistrat. **Ici il est donc absolutiste et hobbsien.**

Le TGC est donc le résultat d'une réflexion politique qui s'étend et se meut sur environ une vingtaine d'années pendant lesquelles le monde n'a de cesse de provoquer le doute tant quant-à la fiabilité du pouvoir absolu (Régime de Stuart Ier) qu'en ce qui concerne la stabilité du républicanisme révolutionnaire (dérive totalitaire, si l'on peut dire, de la révolution de Cromwell).

Voilà ce qu'il faut retenir pour le contexte historique du TGC.

## B. Eléments du Premier TGC.

Aux §§29 et 30 du premier traité Locke réfute Filmer.

Sir Robert Filmer dans le dernier chapitre du Patriarcat défend la royauté d'Adam contre la thèse de l'élection populaire. Supériorité des rois sur les lois et la subordination des parlements à l'autorité royale. Thèse des pères des peuples.

**Locke, pour l'essentiel, reproche une interprétation trop littérale du modèle Adamique.** Adam, pour Locke, est le symbole de l'espèce humaine .

C. Structure et idées majeure du TGC.

	CH.	TITRE	CONCEPTS	INTERLOCUTEURS DE LOCKE
ETAT DE NATURE	I	Définition du pouvoir politique	Légiférer, appliquer les lois, et fédérer : action face aux puissances voisines.	
	II	De l'Etat de Nature.	L'état de nature pour Locke = <b>la vie conforme à la raison naturelle. Liberté et égalité naturelles :</b>  <b>Argt : Besoin et devoir fdmtx.</b> Fondement moral, transcendant. Statut moral naturel de l'homme.	
	III	De l'Etat de Guerre	L'état de guerre = <b>la réaction (légitime)</b> contre celui qui veut rompre cet équilibre. <b>Argt : Besoin et devoir fdmtx.</b>  <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Strange doctrine :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Droit de se faire justice.</b> Talion. Proportion : il y a une morale et une justice inscrites dans la nature. →</li> <li>- <b>Nécessité de la violence :</b> La morale naturelle comprend la violence comme <i>modus operandi</i> : mais proportionnée. →</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Chez Hobbes l'état de nature = l'état de guerre. PUR MECANISME a-moral.</b></li> <li>• <b>Loi du talion Lévitique XIV. Idée d'une proportion.</b></li> <li>• <b>Mathieu X, 5 – 39 :</b> « <i>Ne pensez pas que je sois venu apporter la paix sur la terre : je ne suis pas venu apporter la paix, <u>mais l'épée.</u></i> »</li> </ul>
	IV	De l'Esclavage	<i>Nul n'a le droit de faire du plus faible son esclave, puisque nul n'a le droit de menacer la vie de qui que ce soit.</i>	
	V	De la Propriété des Choses	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>La propriété est naturelle : issue du besoin et du devoir / Dieu.</b></li> <li>• <b>La propriété c'est pas seulement la <i>property</i> :</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>a. La constitution d'une <b>identité personnelle. Conforme à l'<u>Habeas Corpus.1679.</u></b></li> <li>b. La constitution des <b>liens sociaux.</b></li> <li>c. La <b>mise en valeur de la nature</b> comme rationalisation. (<b>ratio, moyens, fins</b>). → <i>On soulignera l'aspect visionnaire : Hegel, spiritualisation de la nature, Heidegger, configuration du monde.</i></li> </ol> </li> </ul> <p>→ La propriété et le travail définissent <b>le sens de la présence de l'homme sur Terre.</b></p>	<p><b>HOBBS :</b> <u>Leviathan</u> Ch. 13. Distinction possession factuelle / propriété.</p> <p><b>ROUSSEAU :</b> <u>Discours sur L'Economie Politique :</u> <b>Propriété est le vrai fondement de la société civile.</b></p> <p><b>2<sup>nd</sup>e partie du 2<sup>nd</sup> Discours :</b> Conséquence malheureuse de la propriété.</p>

**Contrat Social I, 9 (fin du livre I) :** La volonté générale doit examiner les titres de propriété : transformer l'inégalité naturelle en égalité de droit.

**Note 5 du Livre I :**  
 « Sous les mauvais gouvernements, cette égalité n'est qu'apparente et illusoire ; elle ne sert qu'à maintenir le pauvre dans sa misère, et le riche dans son usurpation. Dans le fait, les lois sont toujours utiles à ceux qui possèdent et nuisibles à ceux qui n'ont rien : d'où il suit que l'état social n'est avantageux aux hommes qu'autant qu'ils ont tous quelque chose et qu'aucun d'eux n'a rien de trop. »

**NB :** Locke comme Rousseau distinguent entre le droit absolu d'appropriation et un droit de jouissance limité. Toutefois chez Locke cette distinction n'a pas qu'une portée politique mais aussi et surtout une portée morale et religieuse.

SUITE →

- **FAMILLE AUTORITE :** L'âge et la vertu donnent une juste préséance. La sujétion d'un mineur confère au père un gouvernement temporaire. → §§ 33-54 et 67.

Locke se situe entre Aristote et Hobbes sur ce point.

**Rapprochement Locke-Filmer :**  
 Le droit naturel est moral.

Expliquer l'origine du pouvoir politique sans penser son fondement. L'erreur de Filmer est d'avoir confondu origine et fondement. C'est l'erreur du patriarcalisme monarchique en général. §§74 à 76 : les hommes ont toujours été préalablement des enfants. Ceux ci sont habitués au gouvernement d'un seul, au chef de famille, acceptent, par habitude, la monarchie comme première.

- **Hobbes Léviathan Ch. 20, alinéa 4.** Hobbes introduit le conventionnalisme au sein de ce qui jusque là était considéré comme naturel. L'autorité du père provient d'un consentement des enfants et de l'épouse.
- **Filmer Patriarcat.** L'origine du pouvoir c'est son fondement.

VI

Du Pouvoir Paternel



XIII	De la Subordination des Pouvoirs de l'Etat.	<p>Législatif → Exécutif. L'exécutif convoque le législatif.</p> <p>Problème : les changements et évolutions de la société : comment une petite bourgade, autrefois influente, peut-elle prendre part égale avec une contrée plus dense dans la législature ? <b>Peut-on changer le contrat initial et fondateur ?</b></p> <p><i>Salus populi suprema lex.</i> Possibilité de la réforme, de l'adaptation du législatif après sa CONVOCATION par l'exécutif. Dans son essence le législatif doit être <b>proportionnellement représentatif</b>.</p>	
XIV	De la Prérogative	<p>Définition des prérogatives du pouvoir exécutif et fédératif : la possibilité d'agir avec discrétion pour le bien public. <b>VOIR XII.</b></p> <p>Contre-pouvoir à cela ? <b>Il reste subordonné au législatif. Il ne peut agir contre les lois de l'Etat. Il s'agit d'agir partout où le législatif ne peut légiférer : à l'étranger et face aux impondérables.</b></p>	
XV	Du Pouvoir Paternel, Politique et Despotique considérés ensemble.	<p><b>Ce chapitre est la synthèse des précédents.</b></p> <p><b>Le pouvoir paternel :</b> Il ne s'étend pas au delà de l'éducation car c'est là la seule <i>utilité</i> des parents. Toutefois restent le devoir de respect, d'honneur et d'hommage : si l'éducation a été bonne. <b>Ce pouvoir ne peut s'étendre au delà de l'enfance. Il ne concerne donc pas le citoyen. C'est pourquoi on doit le distinguer du :</b></p> <p><b>Pouvoir politique :</b> c'est le pouvoir naturel de chaque homme sur lui-même. Celui dont découle le pouvoir politique civil par <b>un accord volontaire</b>. Sa fin est la conservation de l'homme et, lorsqu'il est sociétal il a pour fin la conservation « <i>de tous les hommes en général.</i> » Il ne peut donc être détenu entre les mains d'un seul ou de quelques uns exclusivement. C'est pourquoi on doit le distinguer du :</p> <p><b>Pouvoir despotique :</b> c'est en fait une dérive du pouvoir politique, un retour à l'état de guerre. C'est le <b>pouvoir de Charles Ier Stuart ou de Cromwell à partir de 1653.</b></p>	<p>NB : <b>Locke sur ce point, en V, rappelle que les hommes ne conçoivent pas les enfants.</b> Tout juste il décide d'en avoir. C'est la nature (entendons, la création divine) qui crée les enfants.</p> <p>Cf. Hobbes <b>Léviathan 19</b> : <b>La domination paternelle n'est pas la domination despotique.</b> L'enfant n'appartient pas aux parents, il est sous leur responsabilité.</p>

XVI	Des Conquêtes	Le droit de conquête n'ouvre aucun droit de domination : si un voleur me force, poignard à la main, à signer un acte de donation, ce n'est pas pour autant qu'il devient le légitime propriétaire de ma maison.	
XVII	De l'Usurpation	Le vainqueur n'a de droit absolu que sur les militaires conquis, si tant est qu'il se soit défendu contre une guerre injuste. Pas sur le peuple conquis. Si le vainqueur est l'instigateur de ce conflit et que ce conflit est injuste, <b>alors les vaincus ont tous les droits de résistance.</b>  <b>Le conquérant injuste = l'usurpateur.</b>	
XVIII	De la Tyrannie	Lorsqu'un magistrat prend une décision injuste alors il agit comme <b>simple particulier.</b>  <b>L'injustice = un retour synchronique au droit naturel → Droit de résistance.</b>	Pour <b>Hobbes Léviathan 16</b> : <b>Le peuple n'a pas d'identité sans le pouvoir.</b> Il ne peut être constituant ni contracter sans être unifié comme peuple sous un pouvoir. Sans cela il n'est qu'une multitude. <b>CERCLE et aporie : car comment alors penser le premier contrat ?</b>  <b>Locke semble dépasser ce cercle.</b>
XIX	De La Dissolution des Gouvernements	4 causes possibles de la dissolution de l'autorité (et donc de la possibilité de désobéir.) :  <b>A chaque fois que le pouvoir législatif est changé, car « il est l'âme du corps politique. »</b>  <b>1° : Lorsque le Prince nie en quelque façon la libre délibération du législatif.</b> <b>2° : Lorsque le Prince change les membres du pouvoir législatif en dehors du consentement du peuple.</b> <b>3° : Lorsque le Peuple est assujetti à un seul Homme ou à une puissance étrangère.</b>	